

DECRET N° 90-248 du 5 Septembre 1990

portent nomination de Messieurs André Guy OLOGOUDOU, Kolawolé Antoine IDJI et Léopold DAVID-GNAHOUI respectivement en qualité de Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint et de Chef de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition des Cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres ;
- VU le Décret N° 90-185 du 20 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret NN° 90-12/PM du 19 Août 1990 chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Juillet 1990.

.../...

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur André Guy OLOGOUDOU, est nommé Ambassadeur, Secrétaire Général du Ministère.

Article 2.- Monsieur Kolawolé Antoine IDJI est nommé Ambassadeur, Secrétaire Général Adjoint du Ministère.

Article 3.- Monsieur Léopold **DAVID-GIAHOUI** est nommé Chef de Cabinet.

Article 4.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1990

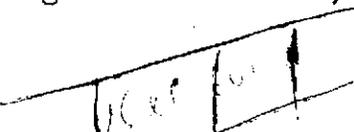
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,

  
Mathieu KEREKOU

Pour le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement absent, le Minis-  
tre de l'Intérieur, de la Sécurité  
Publique et de l'Administration  
Territoriale chargé de l'intérim,

  
Jean Florentin V. FELIHO

pour le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
absent, le Ministre de l'Infor-  
mation et des Communications  
chargé de l'intérim,

  
Toussaint TCHITCHI

Pour le Ministre des Finances absent,  
le Ministre du Commerce, de l'Artisa-  
nat et du Tourisme chargé de l'intérim,

  
Richard ADJAHO

Ampliations : PR 6 HCR 4 PM 4 SGG 4 CPC 1 MF-MAEC 8 AUTRES MINISTERES  
12 DB-DSDV-DI-DCOF- DCJP 10 DLC-DPE-INSAE-BCP 4 DEPARTEMENTS 6 IGE 2  
DCCT-GCONB 2 UNB-FASJEP-ENA-INSAE 5 BN-DAN 2 INTERESSES 3 JORB 1.